

DÉCLARATION MENSUELLE OBLIGATOIRE DES MOUVEMENTS DE MAIN-D'ŒUVRE POUR LES ÉTABLISSEMENTS EMPLOYANT AU MOINS 50 SALARIÉS

MOIS

cerfa

N° 10595 * 07

Adresse de retour du formulaire

Articles L.320-1 et R.320-1-1 du Code du travail
Décret n° 87-134 du 27 février 1987

Remplir un formulaire pour chaque mois et l'envoyer
dans les huit premiers jours du mois suivant
à l'adresse ci-contre. Conserver une copie. Bien
préciser le mois de référence en haut à droite du
présent formulaire.

Réservé
à l'administration

Compostage

I. IDENTIFICATION DE L'ÉTABLISSEMENT

N° Siret Code APE

Nom ou dénomination de l'établissement

Adresse : Numéro Rue ou lieu-dit

Code commune

Code postal Commune

Cette déclaration concerne l'établissement identifié ci-dessus. En cas de changement (Siret, APE, nom, adresse, etc.) ou si vous souhaitez une modification de l'adresse postale (cadre ci-contre), joignez une lettre le précisant lors du premier envoi mensuel suivant.

Adresse postale

II. EFFECTIFS DE L'ÉTABLISSEMENT

Personnes ayant un contrat avec l'établissement
et rémunérées directement par lui,

non compris : les travailleurs intérimaires - les stagiaires (formation professionnelle, etc., voir notice)

y compris : les contrats à durée déterminée - les saisonniers - les apprentis - les VRP - les salariés travaillant sur un chantier - les travailleurs à domicile - les contrats initiative-emploi - les contrats d'accès à l'emploi - les contrats de formation en alternance (orientation, adaptation, qualification)

+ - = soit et

effectif au dernier jour du mois précédent entrées du mois sorties du mois effectif au dernier jour du mois de déclaration hommes femmes

Travailleurs intérimaires : avez-vous des travailleurs intérimaires au dernier jour du mois de déclaration ?
(salariés rémunérés par des entreprises de travail temporaire et mis à la disposition de l'établissement)

oui
cocher la case correspondante

non

si **oui**, indiquer leur nombre

Nom de la personne à joindre pour précisions éventuelles

Tél.

Poste

Date

Signature

III. MOUVEMENTS DU MOIS ⁽¹⁾ correspondant aux entrées et aux sorties de « personnes ayant un contrat avec l'établissement » indiquées dans la partie II, effectifs de l'établissement, en page 1 de cette déclaration.

☐ NÉANT (pas de mouvement)		Nationalité	Année de naissance	Sexe	Emploi	Numéro de rubrique de la nomenclature des PCS (2)	Entrées			nature du contrat	Sorties			motif de sortie
Nom	Prénom						jour	mois	année		jour	mois	année	
1.														
2.														
3.														
4.														
5.														
6.														
7.														
8.														
9.														
10.														
11.														
12.														
13.														
14.														
15.														
16.														
17.														
18.														
19.														
20.														

(1) Pour compléter le tableau ci-dessus, utiliser les codifications suivantes :

Colonne "Nationalité"

- F : Français
- C : Ressortissant de l'UE
- A : Autre nationalité

Colonne "Sexe"

- H : Homme
- F : Femme

Colonne "Entrées : nature du contrat"

- TE : Transfert d'un salarié d'un autre établissement de votre entreprise, qu'il y ait ou non changement de contrat
- RI : Recrutement par un contrat à durée indéterminée
- RD : Recrutement par un contrat à durée déterminée (y compris l'apprentissage)

Colonne "Sorties : motif de sortie"

- TS : Transfert d'un salarié de votre établissement à un autre établissement de votre entreprise avec changement de contrat ou non
- LE : Licenciement économique
- LA : Licenciement pour une cause autre qu'économique
- FD : Fin de contrat à durée déterminée
- RT : Départ en retraite, préretraite
- ES : Fin de période d'essai
- DM : Démission ou autre départ à l'initiative du salarié
- AU : Autre cas (décès, accident, etc.)

Si plus de 20 mouvements, continuer page ci-dessous ▼

(2) Se reporter à la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles version 2003 (dépliant joint). Pour une information plus détaillée, aller sur www.insee.fr, rubrique nomenclature, ou utiliser l'édition 2003 de la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles - PCS - (ESE). La Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle vous en fournira un exemplaire sur demande.

SUITE DES MOUVEMENTS DU MOIS ⁽¹⁾

	Nom	Prénom	Nationalité	Année de naissance	Sexe	Emploi	Numéro de rubrique de la nomenclature des PCS (2)	Entrées			nature du contrat	Sorties			motif de sortie
								jour	mois	année		jour	mois	année	
21.															
22.															
23.															
24.															
25.															
26.															
27.															
28.															
29.															
30.															
31.															
32.															
33.															
34.															
35.															
36.															
37.															
38.															
39.															
40.															
41.															
42.															
43.															
44.															
45.															

SUITE DES MOUVEMENTS DU MOIS ⁽¹⁾

Nom	Prénom	Nationalité	Année de naissance	Sexe	Emploi	Numéro de rubrique de la nomenclature des PCS (2)	Entrées			nature du contrat	Sorties			motif de sortie
							jour	mois	année		jour	mois	année	
46.														
47.														
48.														
49.														
50.														
51.														
52.														
53.														
54.														
55.														
56.														
57.														
58.														
59.														
60.														
61.														
62.														
63.														
64.														
65.														
66.														
67.														
68.														
69.														
70.														

Si l'établissement a connu plus de 70 mouvements dans le mois écoulé, utiliser autant de feuillets supplémentaires que nécessaire.